



____ THONON
agglomération

—
**RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2020**

www.thononagгло.fr



SOMMAIRE

1 ACCOMPAGNER DURABLEMENT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PAGE 6

2 AMÉLIORER L'OFFRE DE MOBILITÉ ET RÉALISER DES INFRASTRUCTURES NOUVELLES

PAGE 10

3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

PAGE 12

4 ENVIRONNEMENT : DES RICHESSES A PRÉSERVER

PAGE 14

5 AUX CÔTÉS DES COMMUNES, ASSURER LA COHÉSION SOCIALE

PAGE 18

6 DES MOYENS AU SERVICE DE NOS AMBITIONS

PAGE 20

Directeur de la publication : Christophe ARMINJON

Rédaction : Service communication

Conception graphique : Kalistene Anney

Impression : Reprôleman

Crédits Photos : Thonon Agglomération, Yvan Tisseyre, IxalpDrônes, KaraDrone, OTI Destination Léman, Ville de Thonon-les-Bains, Pôle métropolitain du genevois français, Istock



CHRISTOPHE ARMINJON

Président de Thonon Agglomération

2020 aura été marquante à plus d'un titre.

La pandémie qui a sévi partout dans le monde a mis en exergue l'importance de disposer de pouvoirs publics forts et organisés.

Pour la première fois, la santé publique a clairement été privilégiée à l'économie marchande, même si les réformes successives de notre système de soins ont montré leurs limites.

Grâce à des aides massives de l'État et de ses collectivités territoriales, la France a fait preuve d'une vraie capacité de résilience.

Avec un coût net global de 1 319 058 €, Thonon Agglomération a su protéger ses salariés et soutenir les entreprises du territoire. C'est pourquoi je tiens ici à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour éviter le pire.

Notre vie démocratique a aussi été impactée par ce contexte inédit, le processus de renouvellement de vos élus communaux prenant un retard préjudiciable à la reprise des investissements publics et la structuration de notre agglomération.

Beaucoup reste à faire et il nous faudra trouver des leviers d'action nouveaux

pour assurer la solidarité qui fait tant défaut en Chablais.

Nous restons cependant confiants et déterminés à parachever l'ouvrage. C'est ainsi que de nouveaux chapitres ont été ouverts, comme l'approbation d'un Plan local de l'habitat, l'élaboration d'un Règlement local de publicité à l'échelle des 25 communes et bientôt l'adoption d'un Pacte de gouvernance qui renforcera la participation citoyenne à nos travaux.

Je compte donc sur l'implication de chacun, élus et habitants, pour donner corps à ce projet de territoire.

ÉDITO



JANVIER



L'eau potable, une nouvelle compétence communautaire

Déjà compétente pour l'assainissement (collecte, transport et traitement des eaux usées), Thonon Agglomération a pris à sa charge **la gestion de l'eau potable, des eaux pluviales urbaines et de la défense extérieure contre l'incendie**. Elle exerce cette nouvelle mission en lieu et place des quatre distributeurs jusque-là compétents (communes d'Anthy-sur-Léman, du Lyaud, de Thonon-les-Bains et Syndicat intercommunal des Eaux Moises et Voiron).

FÉVRIER

Les enjeux de transition écologique au cœur de l'aménagement du territoire

Elaboré au plus près des contributions citoyennes recueillies tout au long du processus d'élaboration en 2018 et 2019, **le PCAET (plan climat air énergie territorial)** de Thonon Agglomération a reçu fin 2019 des avis favorables de la Direction régionale de l'Autorité environnementale et de l'Etat. L'ensemble des documents constitutifs du projet a été porté à la connaissance du public en début d'année 2020, avant son approbation finale le 25 février 2020.



 **75 fiches d'actions***

portant des ambitions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en matière d'énergie, eau, déchets, mobilité, énergie ...

* à consulter sur thononagglomeration.ch / Nos grands projets

MARS



Une agglomération agile face à la crise Covid-19

De mars à juin, alors que le pays a connu une période inédite de confinement, **les plans de continuité d'activités ont permis de maintenir les services essentiels**, dans le respect des protocoles sanitaires établis : eau, assainissement, collecte des déchets, portage de repas à domicile, distribution des colis alimentaires, transports collectifs ou encore permanences téléphoniques. Pour favoriser la reprise de l'activité économique (lire également p.12), Thonon Agglomération s'est engagée dès la fin mars pour **soutenir le tissu entrepreneurial local** : poursuite des commandes publiques, lancement des marchés prévus sur la période avec augmentation du régime des avances, attention portée sur les délais de traitement des factures, poursuite de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, et reprise rapide des chantiers sur la base des protocoles sanitaires arrêtés.

JUILLET

Les instances communautaires renouvelées

Le conseil communautaire 2020-2026 a été installé le 15 juillet dernier. À l'occasion de cette séance, **Christophe Arminjon a été élu Président de Thonon Agglomération** ; 14 Vice-Présidents ont par ailleurs été désignés. 73 conseillers communautaires, dont 19 suppléants, composent la nouvelle assemblée. En matière de coopération, la Conférence Intercommunale des Maires a été renouvelée, et une seconde instance a été installée : le Bureau élargi, réunissant mensuellement l'ensemble des membres du Bureau et les maires non-membres. Le principe d'instauration d'une charte de gouvernance a été arrêté en septembre, pour adoption en 2021.



 **14**
Vice-Présidents ont été désignés

SEPTEMBRE



Maison de l'agglomération : des locaux pour améliorer l'accessibilité des services au public

L'acquisition d'un local de 1 645 m² sur l'avenue Jules Ferry à Thonon-les-Bains a été actée. D'un coût de 1 575 000 €, cette opération va conduire à la création d'une Maison de l'agglomération, complémentaire aux antennes de Perrignier et de Ballaison pour **délivrer toutes informations de premier niveau sur les services communautaires**. Elle va en parallèle permettre l'implantation du Centre associé de la Cité des Métiers du Grand Genève : cet espace transfrontalier proposera des services d'information et de conseils gratuits, tournés vers l'orientation, la formation, le financement de la formation et l'emploi. Des travaux d'aménagement vont être programmés pour la rénovation et l'aménagement des espaces dédiés.

LES 5 FAITS MARQUANTS de l'année 2020

URBANISME : LA CONVERGENCE PROGRESSIVE DES DOCUMENTS FONDATEURS

En amont du PLUi-HD (plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements) de Thonon Agglomération, qui sera lancé en 2021, les derniers documents d'urbanisme approuvés, dont le PLUi du Bas-Chablais, et en passe de l'être (PLU d'Allinges), participent d'un premier niveau de convergence dans les principes d'aménagement durable du territoire, afin de concilier cadre de vie et développement. Cette approche commune a permis d'intégrer des objectifs ambitieux et appliqués de façon équitable sur le territoire, dans la modération de la consommation foncière, afin de faire baisser la pression que fait peser l'artificialisation. Mais aussi de proposer des actions transversales adaptées à des problématiques dépassant les frontières communales, à l'exemple de la mobilité, de la protection de l'environnement, de l'économie, de l'habitat, du tourisme.



Le PLUi du Bas-Chablais approuvé

La procédure d'élaboration du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) du Bas-Chablais s'est terminée en février avec l'approbation du conseil communautaire. Il a été rendu exécutoire le 13 mars 2020, à l'issue des dernières procédures administratives et de publicité. Un peu plus de 4 années ont été nécessaires pour dérouler les étapes de la démarche de concertation et d'élaboration du projet politique et technique issu du projet de territoire du Bas-Chablais de 2015. Ce PLUi est conforme aux orientations du SCoT du Chablais, dont la révision avait abouti en janvier 2020, et qui témoigne d'une **volonté affirmée d'un développement raisonné du territoire.**

Plus de **100** réunions conduites avec les 17 communes concernées depuis décembre 2015.



▲ Les communes de Bons-en-Chablais, Douvaine, Sciez et Veigy-Foncenex constitueront les principaux pôles de développement du territoire.

ACCOMPAGNER DURABLEMENT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Il est indispensable de repenser les formes bâties pour que celles-ci soient en phase avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Poursuite de la procédure de révision du PLU d'Allinges

Lancée en 2016, celle-ci a avancé en 2020 sur sa **phase réglementaire**, afin de traduire les orientations définies conjointement par la commune et l'agglomération lors du débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable en juin 2019. Une réunion publique s'est tenue le 12 novembre 2020, pour faire part de l'avancée de cette phase réglementaire, avant l'arrêt prévisionnel du dossier en janvier 2021. Enfin, les acteurs partenaires, notamment les services de l'Etat, ont été étroitement associés, afin de proposer **un document conciliant le parti pris de l'aménagement urbain avec les obligations en matière de mixité sociale.**

740 dossiers d'autorisations d'urbanisme

et **670** équivalents permis de construire instruits sur les 24 communes.

1025 déclarations d'intention d'aliéner traitées



◀ Seuls 32 % des dispositifs de publicités et de pré-enseignes implantés sur l'agglomération sont conformes à la réglementation nationale.

Affichage publicitaire : relance de l'élaboration du RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal)

A partir du diagnostic réalisé en 2019, permettant de comprendre les enjeux spécifiques au territoire, les travaux d'élaboration ont été relancés à l'été 2020. En novembre, **une première réunion publique** a été organisée et diffusée en live sur la chaîne You Tube de Thonon Agglomération. Ce rendez-vous avec le public fait partie des divers moyens de concertation mis en oeuvre par l'Agglomération. Les premières orientations ont été dégagées pour exprimer le projet politique en réponse aux problématiques locales en matière de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes, à l'échelle de l'agglomération. Le projet de RLPi devrait être arrêté à l'automne 2021, dans l'objectif d'une approbation finale durant l'été 2022.

VERS UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



▲ Déficitaire en production de fruits, légumes et viandes, l'agglomération doit protéger le foncier agricole pour en favoriser la mise à disposition des producteurs locaux.

De premières étapes de concertation

Action forte du PCAET (plan climat air énergie territorial), ce projet va mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire en faveur du développement d'une agriculture et d'une alimentation durable, accessible au plus grand nombre. En 2020, des entretiens ont été menés avec des acteurs locaux, avant le lancement en septembre d'une grande enquête auprès des habitants sur leurs habitudes de consommation alimentaire. Ces démarches alimentent le diagnostic en cours pour **identifier les enjeux, les potentialités et les freins** en termes de foncier, de pérennité des exploitations en place, de production agricole, etc. Un plan d'actions va être établi en vue d'une mise en oeuvre progressive à partir de 2023.

HABITAT : LES DISPOSITIFS SE RENFORCENT AU SERVICE DES HABITANTS

Le Programme local de l'habitat adopté

Après avoir reçu un avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement fin 2019, le premier PLH de Thonon Agglomération a été approuvé le 18 juin 2020. Document stratégique de programmation, il concerne aussi bien le parc public que privé, la gestion du parc existant que les constructions nouvelles. **L'enveloppe financière dédiée s'élèvera à plus de 12 M€, pour les 6 années concernées (2020-2026).** Le PLH fixe notamment de nouveaux objectifs chiffrés par commune pour la création de logements sociaux, et soutient le développement de nouvelles formes d'habitat, à l'exemple du bail réel solidaire ou de l'habitat participatif contribuant à l'évolution du parcours résidentiel des ménages. ▼



Une OPAH pour réinvestir le parc existant

Au printemps, Thonon Agglomération s'est engagée dans la mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : à travers ce dispositif gratuit, **les particuliers bénéficient de conseils et d'un accompagnement pour tout projet visant à améliorer le confort de leur logement.** Des aides financières - sous conditions de ressources - peuvent également être mobilisées pour la réalisation des travaux. L'OPAH est financée par l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) principalement, et par Thonon Agglomération. Le Conseil Départemental de Haute-Savoie et Action Logement apportent des financements complémentaires. Ces partenariats se sont traduits par la signature d'une convention qui mobilisera au total près de 5 millions d'euros.

Sur l'agglomération, **l'OPAH vise l'amélioration de 750 logements entre 2020 et 2024.**

En 2020 (9 mois d'activité) : **25 demandes d'aides** ont été instruites (21 "lutte contre la précarité énergétique" et 4 "maintien à domicile"), permettant aux particuliers de bénéficier d'un **financement moyen d'environ 70 % de leur projet.**

Les aides de l'OPAH portent sur les travaux de rénovation énergétique, d'adaptation pour le maintien à domicile ou de salubrité et de sécurité.

Ce dispositif est complémentaire à REGENERO, la plateforme territoriale du Genevois français, qui permet aux particuliers de bénéficier d'un appui pour tout projet de rénovation énergétique, sans conditions de ressources. ▼



257

foyers
conseillés



33
porteurs
de projet
accompagnés

Demandeurs de logement social : un nouveau dispositif d'accompagnement

En avril, un nouveau Service d'information et d'accueil des demandeurs a vu le jour. Agglomération et communes se coordonnent ainsi pour apporter plus de lisibilité sur l'accès à un logement social. Les demandeurs ayant déjà enregistré une demande peuvent dorénavant solliciter **un entretien individuel pour le suivi de leur dossier lors de permanences** proposées par Thonon Agglomération à Perrignier, Bons-en-Chablais, Douvaine, Sciez et Thonon-les-Bains. De février à décembre 2020, **71 demandeurs** ont été accompagnés.

DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS AU BÉNÉFICE DE TOUT LE TERRITOIRE



3,8 millions
d'euros



le coût total (HT) de la reconstruction de cet équipement communautaire, financée par Thonon Agglomération avec l'appui du Département de la Haute-Savoie et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Reconstruction de la base nautique intercommunale de Sciez

> **Dernière ligne droite avant la livraison :** Après presque deux années de chantier, sa mue se termine. En 2020 les travaux conduits ont porté sur l'isolation des bâtiments, le cloisonnement, la pose d'un bardage en bois et les finitions de second œuvre intérieur. À l'automne, deux nouveaux pontons, un pour la pratique de l'aviron et un pour la pratique de la voile, ont été mis en place côté lac. Les travaux paysagers et d'aménagement du parking ont également débuté.

> **Le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement.** D'un montant de 66 000 € pour l'année 2020, celle-ci a été

versée à l'association Base nautique de Sciez, qui gère l'équipement. Celle-ci lui a permis de poursuivre ses actions et d'assurer la continuité du service au public durant la période transitoire des travaux. À la mise en service du nouvel équipement, Thonon Agglomération contractualisera avec l'association les objectifs fixés et les modalités de mise à disposition des infrastructures.



Le développement de la pratique handivoile sera la "marque de fabrique" de la base nautique intercommunale de Sciez, qui, au regard des aménagements réalisés, pourra accueillir des compétitions mondiales dédiées.

Restructuration de la base nautique des Clerges : le projet architectural dévoilé

Le groupement de maîtrise d'œuvre, conduit par le cabinet d'architecture Atelier Wolff et Associés (Chavanod), a été choisi en février 2020 pour rénover et étendre cet équipement désormais intercommunal. Après estimation des besoins menée par la Ville et les associations, le projet propose d'édifier **un nouveau bâtiment en surélévation de l'existant.** Sur le lac, une partie de la digue sera recrée et de nouveaux pontons seront installés. La Ville de Thonon-les-Bains, qui avait commencé les études en vue de réaliser ce projet, en assure toujours le pilotage opérationnel (par délégation de maîtrise d'ouvrage de l'agglomération). Le coût total des travaux pour la partie bâtiments est estimé à **4 056 000 € TTC**, et, pour la partie lacustre, à **1 653 600 € TTC**. Le projet bénéficiera d'une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

De 630 m² actuellement, les locaux seront étendus à **1750 m²**



Un complexe sportif envisagé à Douvaine

L'actuel gymnase du collège du Bas-Chablais jouxte le terrain qui accueillera la future piscine intercommunale. Construit dans les années 80, il nécessite d'être réhabilité par le biais d'importants et coûteux travaux de mise aux normes, notamment sur le volet énergétique. **L'hypothèse d'une construction neuve, associée au projet de piscine,** a ainsi été interrogée à l'automne 2020 à l'occasion des dernières études. Conclusion : une mutualisation des locaux et des coûts de fonctionnement serait économiquement très favorable. Le projet s'oriente donc vers la création d'un véritable complexe sportif.

ACCOMPAGNER DURABLEMENT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



VERS LA CRÉATION DU NOUVEAU RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS

Un schéma directeur pour définir la future offre

Depuis 2019, un travail de fond présidant à la **restructuration de l'offre de transports collectifs et sa montée en puissance** a été conduit. Celui-ci a abouti à la formalisation d'un schéma directeur de la mobilité, approuvé en janvier 2020. Un net développement de l'offre est prévu : certaines communes, non desservies actuellement, le seront. De nouvelles connexions seront possibles entre l'est et l'ouest de l'agglomération, mais aussi entre le nord et le sud. Les correspondances seront facilitées en gares, mais aussi avec les offres de mobilité existantes et futures autour des RD 1005 et RD 903.

34% c'est le pourcentage d'augmentation de l'offre de transports collectifs en bus et cars à partir de décembre 2021

Travaux préparatoires au lancement de la nouvelle délégation de service public

Ces principaux développements attendus ont alimenté le cahier des charges élaboré en vue de l'instauration d'une unique délégation de service public pour l'exploitation de ce nouveau réseau **sur la période 2022-2028**. La consultation a été lancée en décembre 2020 en vue de désigner le nouvel exploitant des services de transport. Décembre 2021 marque en effet les termes conjoints de l'ensemble des délégations de service public et marchés publics pour la gestion des transports sur l'agglomération – hors transport à la demande (lignes urbaines et interurbaines, transports scolaires, funiculaire de Thonon-les-Bains...).

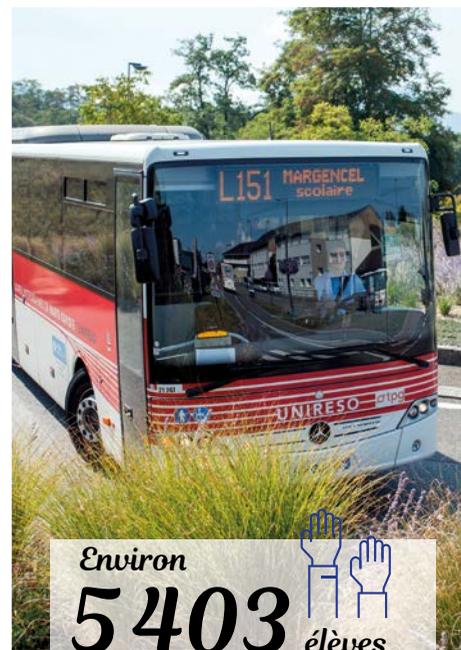


750 arrêts répartis dans toute l'agglomération



SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ DES 750 ARRÊTS DE CARS ET DE BUS DE L'AGGLOMÉRATION

Pour répondre à ces impératifs, une étude dédiée a été lancée en 2019. Après la réalisation d'un état des lieux et d'une classification des arrêts, celle-ci s'est poursuivie en 2020 **pour déterminer les aménagements-types à réaliser**. Ce travail a été conduit en concertation avec les communes, les gestionnaires de voiries, des associations de personnes en situation de handicap et d'usagers des transports. Au regard du niveau d'investissement à consentir pour sécuriser et mettre en conformité l'ensemble des arrêts (coût total estimé à 12 M€), un plan pluriannuel de financement priorisé verra sa mise en œuvre définie et débuter en 2021.



Environ **5403** élèves

pris en charge sur les réseaux urbain et interurbain et à travers les circuits spéciaux, à destination d'une vingtaine d'établissements scolaires du Chablais et du Genevois français.

TRANSPORTS SCOLAIRES : TOUJOURS PLUS D'ÉLÈVES PRIS EN CHARGE

La campagne conduite à partir de mai 2020 pour l'année scolaire 2020/2021 a vu l'inscription de 3 272 élèves, soit encore une évolution de 3,51 % par rapport à 2019. Le recours à la plateforme d'inscriptions en ligne s'est lui aussi nettement développé (84,20 % des inscriptions).

1,37 M€ EN FAVEUR DU TRANSPORT LACUSTRE

Ce service bénéficiant au transport régulier de voyageurs entre les rives françaises et suisses du lac Léman, l'agglomération a renouvelé en 2020 **son engagement à financer durablement le déficit d'exploitation des lignes transfrontalières**. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une convention de coopération la liant au Canton de Vaud et à la CCPEVA, renouvelée tous les 2 ans sur la base d'une détermination conjointe de l'offre. En 2020, cet engagement des intercommunalités françaises a été soutenu par le Département de la Haute-Savoie à hauteur de 590 000 €. L'ensemble des partenaires travaille actuellement au renforcement de l'offre pour les travailleurs frontaliers et au déploiement d'une nouvelle flotte dont le premier bateau devrait être mis en service en 2023. Thonon Agglomération compte deux lignes transfrontalières aux départs d'Yvoire et de Thonon-les-Bains. Avec la crise sanitaire, leur fréquentation a baissé de plus de 30 % en 2020. ▼



2,2 nouveaux kilomètres

de l'itinéraire cyclable Via Rhôna, relié à l'est avec la ville de Thonon-les-Bains, voit le jour à Anthy-sur-Léman.

NOUVEAUX TRONÇONS DE LA VIA RHÔNA À ANTHY-SUR-LÉMAN

Lancés en juillet 2020, les travaux se prolongent jusqu'au printemps 2021. Trois secteurs sont concernés : le centre-village aux abords du cimetière, la route du Lavoret et la rue des Savoyances. Au total ce sont 2,2 nouveaux kilomètres de l'itinéraire cyclable Via Rhôna, relié à l'est avec la ville de Thonon-les-Bains, qui voient le jour. D'un coût de 702 000 € HT, ces travaux ont été financés à hauteur de 41 % par Thonon Agglomération, qui en a assuré la maîtrise d'ouvrage conjointement avec la commune.

AMÉLIORER L'OFFRE DE MOBILITÉ ET RÉALISER DES INFRASTRUCTURES NOUVELLES



CRISE SANITAIRE : L'AGGLOMÉRATION MOBILISÉE POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE

Différents dispositifs ont été mobilisés : aide tourisme -hébergement - restauration et aide microentreprises et associations (versements au fonds d'urgence régional), soutien à la filière laitière, allègement de charges locatives pour les occupants des bureaux relais à Douvaine et dégrèvement sur la CFE (cotisation foncière des entreprises) acquittée en 2020 par les PME du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'événementiel. L'Agence Economique du Chablais (AEC), fortement mobilisée, a renseigné et accompagné de nombreuses entreprises du territoire dans un contexte économique très difficile.

597 000 € : c'est le montant des aides directes consenties pour sauvegarder le tissu économique du territoire (6 000 entreprises / 26 200 emplois)

Avec l'aide de l'OTI (Office de Tourisme Intercommunal) Destination Léman, des solutions ont en parallèle été recherchées pour les acteurs touristiques : alors qu'un plan d'investissement était prévu en 2021, celui-ci a été anticipé et déployé dès 2020 pour relancer la saison.



Mobilisées côte à côte la Région Auvergne Rhône-Alpes et Thonon Agglomération ont permis à plus de 60 entreprises et associations de bénéficier des aides du Fonds Région Unie.



ZONES D'ACTIVITÉS : 14,5 HECTARES OUVERTS À LA COMMERCIALISATION

L'extension de la ZAEi des Bracots (8 hectares à Bons-en-Chablais) a été achevée au premier semestre 2020 tout comme les travaux d'aménagement et de viabilisation de Planbois Parc (6,5 hectares à Perrignier). Une première commercialisation a été actée en décembre, sous forme d'un bail à construction, pour l'implantation d'une entreprise d'aménagements paysagers.

Un nouvel outil : le bail à construction

Selon les implantations, le foncier nouvellement mis à disposition dans les ZAEi dites d'intérêt métropolitain est progressivement commercialisé en recourant au bail à construction. Le dispositif concerne pour l'instant la ZAEi des Bracots, Planbois Parc, ainsi que la ZAEi de Vongy - sous réserve toutefois de disponibilités foncières. L'entreprise a ainsi la jouissance du terrain pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans, avec l'obligation d'y construire un bâtiment dont l'activité est conforme au PLUi. **Thonon Agglomération assure de la sorte la maîtrise de son foncier** afin de conserver, à terme, les activités économiques (artisanat, industrie, services) sur les sites identifiés.

LE CRIC, UN ESPACE DÉDIÉ À L'INNOVATION

Initié et porté par l'AEC, avec le soutien des intercommunalités du Chablais, le CRIC (centre de ressources et d'innovation en Chablais) a vu le jour début 2020 au sein du Pôle entrepreneurial de Vongy à Thonon-les-Bains. Son ambition, rapidement mise en dynamique : développer un réseau local inter-entreprises sur l'innovation, et créer des collaborations innovantes entre les acteurs économiques locaux (porteurs de projets, TPE, PME, grands groupes, formation professionnelle...) pour préserver leur compétitivité, mais aussi développer leurs activités.

Le CRIC dispose d'un atelier équipé pour concevoir et prototyper, ainsi que d'un animateur dédié pour favoriser la montée en compétences des collaborateurs.



DESTINATION LÉMAN, UN ACTEUR FORT DU TOURISME EN HAUTE-SAVOIE

L'adoption en décembre d'une convention-cadre a permis de préciser les attendus de l'agglomération en termes de politique touristique : d'ici à 2023, l'Office de Tourisme Intercommunal "Destination Léman" est missionné pour **renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire** à l'échelle du Grand Genève. Les liens partenariaux avec les autres structures du département et en particulier l'office de tourisme de Thonon seront renforcés. Les actions seront déployées pour servir une stratégie touristique "durable", valorisant un territoire aux atouts naturels préservés, ses activités outdoor, ou encore ses filières de productions locales.

92 km

c'est la longueur du sentier du Littoral du Léman dont 53 km sur le territoire de l'Agglomération.



LE SENTIER DU LITTORAL INTÉGRALEMENT AMÉNAGÉ

Le sentier du GRP (Grande Randonnée de Pays) du Littoral du Léman, allant de Saint-Gingolph à Chens-sur-Léman, a été restauré et balisé par Thonon Agglomération et la CCPEVA (Communauté de communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance) sur 2019-2020. Ce travail a été effectué dans le cadre de leurs **schémas directeurs départementaux de la randonnée**. D'une longueur de 92 km (dont 53 km sur le territoire de l'Agglomération), ce sentier comporte entre 4 et 7 étapes d'une moyenne de 13 km.

RÉDUCTION DES DÉCHETS : UN OBJECTIF TOUJOURS PRIORITAIRE

Le déploiement de l'apport volontaire des ordures ménagères se poursuit

En mars 2020, le nouveau système a été élargi à toute la commune de Douvaine, déjà partiellement concernée. Au total, une vingtaine d'espaces-tri est accessible. Pour faciliter ce changement d'habitude et répondre à toutes les questions sur la bonne gestion des déchets, une campagne d'information en porte-à-porte a été conduite : **1364 logements ont été visités, soit 45 % des foyers**. Courant 2020, à Loisin et Ballaison, l'aménagement de douze espaces-tri s'est finalisé en vue d'y lancer l'apport volontaire des ordures ménagères début 2021.



Déchets verts : réduire les apports en déchetteries

Le service de broyage des végétaux à domicile remporte toujours un vif succès : **594 interventions** ont été réalisées lors des campagnes printemps et automne, soit 887 tonnes environ de branchages traités sur place. Cinq plateformes de compostage en pied d'immeuble ont été installées à Thonon-les-Bains. **55 personnes ont participé aux ateliers compostages** organisés à l'automne 2020 à Douvaine, Perrignier et Thonon.



350 composteurs vendus

Env. 15 % des habitations individuelles sont équipées d'un composteur

◀ Pour accompagner les pratiques de compostage, un guide et une vidéo thématiques ont été réalisés.

Une forte mobilisation autour du projet de ressourcerie

Au sein de l'association porteuse du projet (créée en 2019), Thonon Agglomération a pris en charge la location d'un bâtiment de 1500 m² au sein de l'Espace Léman. Elle a aussi financé en partie **l'étude de faisabilité du projet**. La mise en œuvre opérationnelle de ce projet, dont la définition a été lancée en 2020, devrait se concrétiser en 2022.



▲ Thonon Agglomération a participé à l'organisation de l'événement test qui a confirmé toute la pertinence de cette future recyclerie : durant six matinées de septembre, les acteurs du projet sont allés à la rencontre des usagers de la déchetterie de Douvaine pour récupérer des objets avant qu'ils ne soient jetés. Les objets sélectionnés en déchetterie ont été revendus à prix modiques lors d'une vente éphémère proposée à Anthy-sur-Léman.



Vers la réorganisation des tournées de collecte à Thonon-les-Bains

Une étude d'optimisation des collectes avait été lancée en avril 2019 afin de refondre les tournées en profondeur et d'étudier la mise en place de camions de plus grosse capacité (26 tonnes). Cette étude a livré ses conclusions fin 2020 : treize circuits ont été proposés pour les ordures ménagères et sept pour la collecte sélective.

BB *L'objectif est d'optimiser les temps de parcours et de mieux tenir compte du développement récent de certains quartiers.*



▲ De nouveaux itinéraires de collecte seront instaurés en 2021.



Un nouvel espace de 7000m²

14 bennes

1,8 millions d'euros

c'est le coût total de la réalisation TTC, hors frais d'étude.

Construction d'une nouvelle déchetterie à Bons-en-Chablais

Le chantier a été lancé **dans la zone d'activités des Bracots**, à Bons-en-Chablais en janvier 2020, dans l'objectif d'ouvrir les portes de la nouvelle déchetterie au 1^{er} trimestre 2021. Avec ses 14 bennes, ses nouvelles filières de collecte (meubles, déchets électroniques) compatibles avec la prochaine ressourcerie et ses locaux de stockage adaptés (huile, pneus, lampes, néons, etc.), ce nouvel équipement accueillera les usagers dans de meilleures conditions pour tous leurs dépôts. Le coût total de la réalisation se porte à 1,8 M€ TTC, hors frais d'étude.

ENVIRONNEMENT : DES RICHESSES A PRÉSERVER

106 conteneurs

d'apport volontaire ont été installés sur 24 sites à Douvaine, Ballaison, Thonon-les-Bains, Loisin, Veigy-Foncenex et Bons-en-Chablais



568 149 € HT pour l'acquisition des conteneurs

314 823 € HT pour les travaux de génie civil

GESTION DE L'EAU : UN ENGAGEMENT RENFORCÉ EN 2020

Eau potable : l'agglomération au rendez-vous en 2020

Déjà compétente en termes d'assainissement, Thonon Agglomération a élargi son champ d'action en prenant à sa charge la gestion de l'eau potable, des eaux pluviales urbaines (GEPU) et de la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Cette évolution garantit **une approche globale de la gestion de l'eau** (ressources ; production ; assainissement...). Pour les usagers, l'agglomération est ainsi devenue l'interlocutrice unique pour tous les services liés à l'eau.



▲ Thonon Agglomération a fait le choix fort de garder la gestion de l'eau potable en régie (sans délégataire) et donc de pérenniser ce service public



▲ La station de traitement de Chevilly (Excenevex) a permis de produire 1,1 million de m³ d'eau potable (après prélèvement dans le lac Léman) grâce à son système d'ultrafiltration.

Quantité et qualité comme priorités

En 2020, 7,5 millions de m³ d'eau potable ont été mis en distribution auprès de **33 000 abonnés** (représentant 90 000 habitants) : 73 % de ce volume global sont issus de captage de sources naturelles (5,5 millions de m³), 8 % de pompage dans les nappes phréatiques (0,6 million de m³), 15 % du prélèvement réalisé dans le lac Léman (1,1 million de m³) et 4 % sont directement achetés à Annemasse Agglomération (0,3 million de m³).

Pour assurer **une qualité constante à l'eau distribuée**, plus de 2 000 contrôles et autotests ont été réalisés.



7,5 millions de m³
d'eau potable ont été prélevés et mis en distribution auprès de **33 000 abonnés**

800 km
de réseau d'eau potable à entretenir



50 points de captage d'eau
(sources naturelles, nappes phréatiques, lac Léman)

L'ASSAINISSEMENT : RESTITUER UNE EAU SAINTE AU MILIEU NATUREL

En 2020, malgré la crise sanitaire compliquant le lancement des appels d'offres et la réalisation des travaux, près de **4 millions d'euros** ont été engagés : mise en séparatif du chef-lieu d'Orcier ; extension du réseau dans le chef-lieu d'Allinges, dans le secteur de Sous-Cusy à Chens-sur-Léman ou encore dans le secteur de la Citadelle à Sciez ; renforcement du réseau rue Fernand David, rue de la Dame et chemin du Martinet à Thonon-les-Bains.

Parallèlement, les bons résultats enregistrés sur les installations de traitement (stations d'épuration) récompensent les efforts continus de surveillance et d'entretien de ces équipements, et témoignent de l'engagement de l'agglomération pour accompagner durablement l'urbanisation du territoire et la préservation du milieu naturel (en particulier la qualité des eaux du lac Léman).

4 unités
de traitement des eaux usées domestiques



714 km
de réseau d'eaux usées desservent **près de 94 % des foyers situés en zone d'assainissement collectif**

▼ À Allinges, le chef-lieu a été raccordé au réseau séparatif d'assainissement ; coût de l'opération pour l'agglomération : plus de 450 000 € HT.



D'importants investissements programmés

Le diagnostic général des installations de collecte des eaux usées a été réalisé sur Thonon-les-Bains. Menée à l'échelle des 25 communes de l'agglomération, cette étude initiée dès 2018 est désormais finalisée ; ses conclusions vont permettre de cibler les priorités d'interventions et d'assurer la pérennité du réseau.

Le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) consacré à l'assainissement prévoit plus de **57 M€ de travaux sur les 10 prochaines années**.

Un engagement transfrontalier

L'engagement de Thonon Agglomération en faveur de l'assainissement est conforté par sa **participation active aux travaux de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL)** chargée de surveiller l'évolution de la qualité des eaux du lac Léman, du Rhône et de leurs affluents.



▲ Favoriser la biodiversité, filtrer naturellement les eaux contre la pollution, limiter les risques d'inondation, préserver les paysages... Le rôle des zones humides est multiple.

PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS

Sécurisation de la basse Dranse*

2020 a été consacrée à la phase administrative du projet pour une mise en œuvre des travaux de restauration de la rivière en 2022-2023. Sur Thonon Agglomération, le projet consiste principalement en la création d'un système d'endiguement pour faire face aux risques majeurs d'inondations au niveau de l'APEI de Thonon-les-Bains. Pour l'agglomération, **un investissement évalué à 3,5 M€**.

*dans le cadre du Contrat de Rivières des Dranses et de l'Est lémanique déléguée au SIAC

Protection et restauration

Des berges entretenues, des ruisseaux protégés : restauration du bief du Redon (Margencel), réhabilitation des berges du ruisseau de Crépy (Douvaïne), élargissement du chenal du ruisseau de Filly (Sciez), 1,2 km de cours d'eau soustrait à l'abreuvement des animaux et donc protégé (pose de clôture) le long des Battoirs (Drailant), de la Gurnaz (Lully) ou du Foron (Brenthonne)...

31 ha

de zones humides (répartis sur 23 sites)

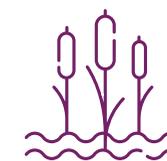


1,1 ha

de prairies sèches (4 sites)

500 mètres

linéaires de rives (roselière de Chens-sur-Léman) sont entretenus par l'agglomération.



SERVICES AUX FAMILLES : DES AMBITIONS RÉAFFIRMÉES !

Un partenariat renouvelé avec la CAF 74

D'ici à 2023, grâce au soutien réaffirmé de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie (CAF 74)*, le large éventail de services (accueil de la petite enfance, accueil de loisirs...) déjà proposé par l'agglomération et les communes pourra être affiné. Au-delà des actions centrées sur les plus jeunes, **le développement du numérique, la santé, la précarité et la lutte contre les exclusions, l'accès aux droits ou le handicap seront priorités.**

* par le biais d'une convention territoriale globale (CTG)

Le BIJ labellisé !

Le BIJ a obtenu **le renouvellement de sa labellisation Information Jeunesse** par les services de l'Etat avec un avis "très favorable" : une reconnaissance nationale de la qualité du service rendu ! Pendant la crise sanitaire, le BIJ a maintenu l'organisation de ses deux forums en modifiant ses formules présentes par des mises en relation "en ligne" (Forums Partir à l'Etranger et Jobs d'été).



AUX CÔTÉS DES COMMUNES, ASSURER LA COHÉSION SOCIALE



▲ Engagée auprès de l'agglomération et de ses communes, la CAF 74 soutient déjà 11 multi-accueils, 4 relais assistants maternels (RAM), 15 centres de loisirs (sans hébergement), 8 micro-crèches, 2 centres sociaux, 2 ludothèques...

Un Contrat de Ville prolongé et renforcé

Thonon Agglomération et ses partenaires ont acté la prolongation du Contrat de Ville jusqu'en décembre 2022. Au sein des quartiers d'habitat social, de nouvelles actions sont programmées en termes de **mobilité, d'accès au numérique, d'amélioration de l'habitat ou encore du sport.**

Santé : préserver l'offre de soins

Thonon Agglomération a consacré 300 000 € à la maison de santé de Douvaine. Par ailleurs, une participation de 697 625 € a été actée en faveur de la **réhabilitation partielle des Urgences des Hôpitaux du Léman** (sur les 2 750 000 € de coût prévisionnel du projet).

500 familles 
accueillies au sein des structures de la petite enfance et au centre de loisirs

 **10 200 personnes**

accueillies, renseignées ou "accompagnées" par l'Antenne de Justice et du Droit

2200 vues pour les facebook live proposés à l'occasion du Forum Partir à l'étranger du BIJ

LE CIAS AU PLUS PRÈS DES PUBLICS FRAGILISÉS

Cerner les besoins effectivement ressentis

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Thonon Agglomération a assuré la coordination de **l'analyse des besoins sociaux (ABS)** à l'échelle des 25 communes du territoire. Les conclusions de cet état des lieux social de l'agglomération vont permettre d'affiner les services à la personne déjà proposés.

Soutenir les plus démunis

Le CIAS a renouvelé son soutien à la **gestion du Môle**, un service d'accueil et d'accompagnement proposé aux personnes sans domicile fixe (128 000 € au titre de cette année). Parallèlement, la diffusion de paniers alimentaires aux familles en difficulté s'est poursuivie sans interruption pendant toute la crise sanitaire : 19 409 kg de denrées alimentaires ont été distribués (+ 15%).

19 409 kg
de denrées alimentaires
ont été distribués




Aider au maintien à domicile

Pour accompagner les personnes âgées et/ou dépendantes, plus de **38 361 repas** ont été livrés (+3,5% / 256 bénéficiaires) et plus de **40 000 heures** ont été consacrées à l'aide à domicile (373 bénéficiaires) sur 24 des 25 communes de l'agglomération*.

*à Thonon-les-Bains, ces services restent rendus par le CCAS.

38 361 repas
ont été livrés



◀ Pendant toute la crise sanitaire, le CIAS est resté au plus près de ses bénéficiaires sans aucune interruption des services rendus.

ŒUVRER EN FAVEUR DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Vidéoprotection : la couverture intercommunale amorcée

Fessy, Veigy-Foncenex et Chens-sur-Léman ont été équipées en 2020. Quatorze autres communes participent au programme intercommunal de vidéoprotection et seront vidéoprotégées progressivement en 2021 avec le soutien de l'État et de la Région, tout

 **17 communes** participent au programme intercommunal de vidéoprotection*

* Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoiry, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Chens-sur-Léman, Douvaine, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Perrignier, Sciez, Veigy-Foncenex et Yvoire en plus de Thonon-les-Bains déjà équipée.

comme certains équipements de Thonon Agglomération (gymnases, déchetteries...). L'objectif : prévenir les actes de délinquance et améliorer la sécurité des habitants.

Vers une stratégie globale

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), l'agglomération a engagé l'élaboration de sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. En 2020, le diagnostic territorial a été amorcé. Suivront la définition des orientations stratégiques et la mise en pratique d'une gouvernance adaptée en 2021.

CULTURE : UN SOUTIEN INDÉFACTIBLE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Habiter 2020 !

2020 a été l'année de concrétisation du projet socio-culturel intergénérationnel "Habiter" dans lequel les jeunes étaient au cœur de l'action : expositions, projections, conférences-débats, concerts... Malgré la crise, une dizaine d'événements a pu avoir lieu.

Soutenir le spectacle vivant

La contribution financière de l'agglomération en faveur de la Maison des Arts du Léman et plus particulièrement des **Chemins de Traverse et du Festival des P'tits Malins a été de 95 000 €.**

Encourager les initiatives associatives

Plus de 20 000 € ont été consacrés aux associations culturelles et sportives concourant au rayonnement du territoire. Les événements n'ayant pu se tenir en 2020 bénéficieront d'un soutien renouvelé de l'agglomération en 2021.



▲ Privée de public et de la plupart de ses interventions par la 2^e vague de l'épidémie, **Odyssée ensemble et cie** s'installe à plus long terme dans l'agglomération. La résidence de la compagnie est prolongée jusqu'en 2022.

6

L'AGGLO CONFIRME SON RÔLE "AU CŒUR DE LA CITÉ"

Quotidiennement à l'écoute des habitants

L'accueil téléphonique des usagers a été maintenu sans discontinuité (y compris pendant les périodes de confinement) sur les pôles administratifs de Ballaison et Perrignier. Réparties sur l'ensemble de l'agglomération, une quinzaine de structures intercommunales ont par ailleurs continuellement adapté leurs conditions d'accueil des publics compte tenu des recommandations sanitaires. Dans le cadre de la prise de compétence Eau potable, l'objectif a été de **préserver les relations de proximité avec les usagers** : les deux pôles d'exploitation principaux ont été conservés à Perrignier et Thonon-les-Bains.

* Pôles administratifs, Bureau Information Jeunesse (3 sites), Antenne de Justice, service eau et assainissement (3 sites), déchetteries, équipements sportifs...

33 400



appels téléphoniques (+6%) et plus de 2 700 visiteurs (+1%) accueillis et renseignés sur les deux pôles administratifs de Ballaison et Perrignier.



DU CÔTÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Lancement des lignes directrices de gestion

L'élaboration des lignes directrices de gestion (LDG) a été engagée pour doter l'agglomération d'une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Elles permettront de renouveler l'organisation du dialogue social, développer les leviers managériaux, favoriser la mobilité et l'évolution des carrières, renforcer l'égalité professionnelle...

Le recrutement, enjeu de développement

Pour accompagner la structuration progressive et continue de l'agglomération (prise de nouvelles compétences...), les services ont été renforcés : en 2020, **104 actions de recrutement** ont été menées ; elles ont abouti à l'intégration de 83 nouveaux agents (hors CIAS) dont l'accompagnement est primordial ; à ce titre l'accent est mis sur le suivi de leurs périodes d'essai dans les premiers mois de leur prise de poste.



245 agents*

travaillent quotidiennement au service de l'agglomération et de ses habitants au 31 décembre 2020 (+ 60 pour le CIAS).

* dont 10 non permanents, 4 apprentis, 11 disponibilités et 1 détachement

Sécurité et prévention, la priorité !

Pendant la crise sanitaire, priorité a été donnée à la santé des agents et des publics. Les protocoles sanitaires ont évolué aussi souvent que nécessaire et leur application garantie par **une communication interne** spécifique : page intranet dédiée, foire aux questions, diffusion de SMS, notes internes hebdomadaires...

Parallèlement, le plan de formation dédié à la sécurité et la prévention des risques a été entièrement actualisé de manière à répondre aux enjeux inhérents à la croissance continue de l'agglomération.

Malgré cette période complexe, des actions fortes ont été engagées sur le dernier trimestre grâce à l'arrivée de la chargée de prévention et qualité de vie au travail (Document Unique...).

UN SCHÉMA DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION (SDSI) ADOPTÉ



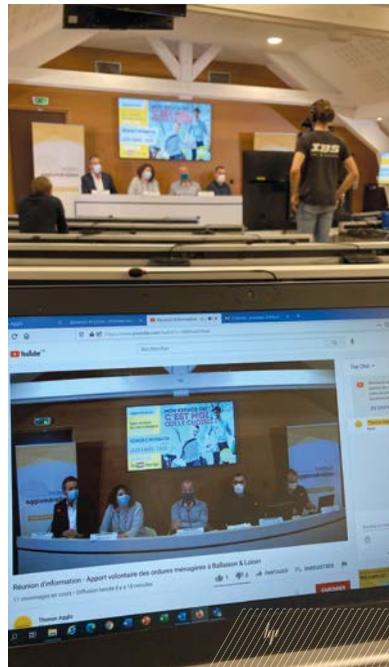
Un SI au service de la performance de l'agglomération, un SI tourné vers le service aux citoyens et aux communes, un SI fiable et sécurisé. À la suite d'une concertation des services et des communes membres, **ces enjeux stratégiques ont été déclinés** en 70 actions concrètes à l'échelle de l'agglomération (2020/2023). **Des avancées déjà concrétisées en 2020** : la refonte des serveurs de l'agglomération pour permettre un Plan de Continuité de l'Activité ; l'harmonisation des logiciels relatifs à l'Application du Droit des Sols (ADS) va réduire l'utilisation du papier...

30 200 visiteurs

ont été recensés sur www.thononagglo.fr

1 114 abonnés à la page facebook

@ThononAgglo (au 31 décembre 2020)



Le Conseil Local de Développement renouvelle sa composition

Suite à l'appel à candidatures publié à l'automne, **42 membres** ont été investis. Le Conseil Local de Développement est consulté sur les projets de la communauté d'agglomération pour lesquels il émet des propositions. Il peut également s'auto-saisir de toutes questions relatives à l'aménagement et au développement du territoire afin d'apporter un éclairage à la décision publique. Grâce à cette instance, Thonon Agglomération souhaite entendre la voix de ceux qui "vivent" le territoire.

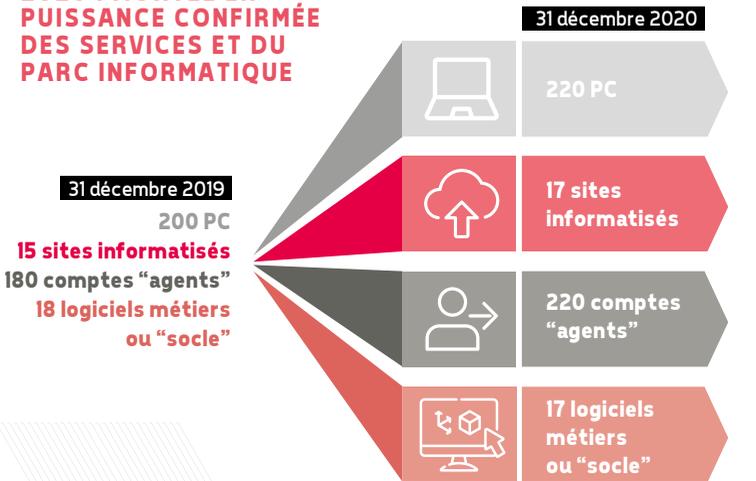
CC Avec le Conseil Local de Développement, il s'agit de confronter les points de vue, d'échanger des idées, d'effectuer des propositions et de nourrir les réflexions.

DES MOYENS AU SERVICE DE NOS AMBITIONS

Une agglomération "connectée"

Depuis mars 2020, la page Facebook "Thonon Agglo" relaie l'actualité de l'agglomération. En parallèle, sa page YouTube a vu le jour, proposant des reportages vidéo sur les services intercommunaux et la possibilité de suivre en direct certains conseils communautaires. À l'heure des confinements, plusieurs instances et événements ont également été proposés "en ligne" : réunions publiques (PLU Allinges, Règlement Local de Publicité intercommunal), Forum Jobs d'été, Forum Partir à l'étranger...

2020 : MONTÉE EN PUISSANCE CONFIRMÉE DES SERVICES ET DU PARC INFORMATIQUE



FINANCES : ÊTRE OPTIMISTES, RESTER VIGILANTS ET "VOIR LOIN" !

Une bonne santé financière

> Des engagements tenus, des investissements poursuivis

Les taux de réalisation 2020 sont satisfaisants malgré un exercice contrarié par la crise sanitaire.

Sur le budget principal, 88% des dépenses de fonctionnement et 76% des dépenses d'investissement ont été réalisées. Cet indicateur témoigne d'une activité restée soutenue : poursuite des commandes publiques, lancement des marchés prévus sur la période, reprise rapide des chantiers...

La crise sanitaire n'a pas empêché la poursuite des projets ni le démarrage de nouvelles opérations : base nautique de Sciez, nouvelle déchetterie de Bons-en-Chablais, déploiement des points d'apport volontaire (Douvine), acquisition d'un local à Thonon-les-Bains pour la "maison de l'agglomération"...

> Des excédents disponibles pour les projets structurants

Sur les 39,6 M€ d'excédents constatés, 30 M€ concernent deux budgets annexes – Déchets et Assainissement – pour lesquels les besoins d'investissements dans un proche avenir se situent à un niveau élevé :

- le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) Assainissement prévoit plus de 57 M€ d'investissements sur 10 ans
- le Plan Pluriannuel d'Investissement Déchets prévoit 14 M€ sur 4 ans.



Des marges de manoeuvre en "trompe l'œil"

> L'impact de la crise à surveiller

Les conséquences à long terme de la crise sanitaire seront à évaluer avec la plus grande attention. Au 31 décembre 2020, l'impact est d'ores et déjà évalué à 1,3 M€ pour l'agglomération (soutien des ménages et du secteur économique et touristique).

> Dégradation de l'épargne brute

Sur la section de fonctionnement du budget principal, la dynamique des recettes (+2,3%) est très inférieure à celle des dépenses (+8,4%) réduisant sensiblement la capacité de l'agglomération à auto-financer ses investissements.

> Une dette à restructurer

La prise de compétence "Eau potable" et les deux nouveaux emprunts contractés sur le

budget principal (3,5M€) et le budget annexe Eau potable (1,5M€) portent la dette à **38,2 M€** (425€/hab). Si cela reste parfaitement raisonnable et maîtrisé par rapport aux autres intercommunalités de la même strate, il convient néanmoins de restructurer cette dette, aujourd'hui composée de 118 lignes.

> Une perte de dynamique fiscale

Avec la suppression de la taxe d'habitation, c'est 45 % de la fiscalité intercommunale qui "perd son effet levier". La TH va être remplacée par une fraction de TVA dont le niveau est lié à la consommation non pas du territoire chablaisien, mais du pays tout entier. Le lien est ainsi rompu entre la dynamique démographique de notre territoire et les recettes nécessaires pour financer les dépenses induites par ce flux annuel important d'une population supplémentaire.

Les comptes administratifs 2020 (en €)

INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	OM	EAU POTABLE	BERGES ET RIVIÈRES	DÉV. ÉCONOMIQUE	FUNICULAIRE	LLA	MAPA	MOBILITÉ	TRANSPORT SCOLAIRE	ZONES	TOTAL GÉNÉRAL
Résultat de clôture N-1 (2019)	-6 900 165,18	842 625,28	2 181 757,46	-603 717,56	815 006,53	-565 863,61	-57 036,94	2 958,76	-59 883,71	-1 146 641,07	135 601,96	-6 520 967,35	-11 876 325,43
Résultat N (2020)	5 531 005,79	137 058,34	-2 258 540,98	-2 090 891,52	125 217,24	191 441,89	435 521,86	10 540,00	-11 829,27	2 065 287,80	143 307,83	1 359 894,31	5 638 013,29
Résultat cumulé	-1 369 159,39	979 683,62	-76 783,52	-2 694 609,08	940 223,77	-374 421,72	378 484,92	13 498,76	-71 712,98	918 646,73	278 909,79	-5 161 073,04	-6 238 312,14

FONCTIONNEMENT

Résultat reporté N-1 (2018)	17 385 129,07	18 640 637,48	8 239 122,54	2 425 102,08	831 733,31	268 996,68	304 795,25	78 332,39	188 555,65	448 888,71	-156 311,07	-	48 654 982,09
Part affectée inv. (1068)	-8 241 568,63	-474 886,76	-	-603 717,56	-	-468 845,20	-58 477,69	-	-59 883,71	-448 888,71	-	-	-10 356 268,26
Résultat N	2 638 748,15	1 618 185,63	671 794,01	2 826 814,10	-515 004,86	177 997,91	-212 795,75	5 907,82	130 664,16	1,36	295 315,04	-	7 637 627,57
Résultat cumulé	11 782 308,59	19 783 936,35	8 910 916,55	4 648 198,62	316 728,45	-21 850,61	33 521,81	84 240,21	259 336,10	1,36	139 003,97	-	45 936 341,40

TOTAL

Résultat reporté N-1 (2019)	10 484 963,89	19 483 262,76	10 420 880,00	1 821 384,52	1 646 739,84	-296 866,93	247 758,31	81 291,15	128 671,94	-697 752,36	-20 709,11	-6 520 967,35	36 778 656,66
part affec inv (1068)	-8 241 568,63	-474 886,76	-	-603 717,56	-	-468 845,20	-58 477,69	-	-59 883,71	-448 888,71	-	-	-10 356 268,26
Résultat 2020	8 169 753,94	1 755 243,97	-1 586 746,97	735 922,58	-389 787,62	369 439,80	222 726,11	16 447,82	118 834,89	2 065 289,16	438 622,87	1 359 894,31	13 275 640,86
Résultat de clôture 2020	10 413 149,20	20 763 619,97	8 834 133,03	1 953 589,54	1 256 952,22	-396 272,33	412 006,73	97 738,97	187 623,12	918 648,09	417 913,76	-5 161 073,04	39 698 029,26

Vers un pacte financier et fiscal

Pour permettre à l'agglomération de "voir loin", les contours d'une gestion financière renouvelée seront prochainement définis par le biais d'un pacte financier et fiscal. Adossé à une charte de gouvernance, ce document viendra traduire le projet de territoire ; il contribuera à définir le sens de l'ambition communautaire et à inscrire le bloc communal (communes et intercommunalité) dans une vision prospective commune.



STABILITÉ DES TAUX D'IMPOSITION

- > Taxe d'Habitation (TH) : **7,34%**
- > Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **2,39%**
- > Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **3%**
- > Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : un taux cible de **26,41%** (voté dès 2017, ce taux cible sera atteint sur l'ensemble du territoire en 2021 après une période de lissage)
- > Versement Transport : atteinte du taux cible de **0,5%**

____ THONON
agglomération

25 communes,
UNE MÊME DYNAMIQUE

ALLINGES
ANTHY-SUR-LÉMAN
ARMOY
BALLAISON
BONS-EN-CHABLAIS
BRETHONNE
CERVEN
CHENS-SUR-LÉMAN
DOUVAIN
DRAILLANT
EXCENEVEX
FESSY
LOISIN
LULLY
LE LYAUD
MARGENCEL
MASSONGY
MESSERY
NERNIER
ORCIER
PERRIGNIER
SCIEZ
THONON-LES-BAINS
VEIGY-FONCENEX
YVOIRE

**THONON
AGGLOMÉRATION**

2 place de l'Hôtel de Ville
BP 80114
74207 Thonon-les-Bains cedex
04 50 31 25 00
www.thononagglomeration.fr

www.thononagglomeration.fr